

LEADER

Un programme européen sur le territoire

Drôme
Collines
Valence
Vivarais

Bilan de l'année 2019 à destination des membres du Comité de Programmation et des élus du territoire

2020 - N°3



Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) est un programme européen de développement rural sur le territoire Drôme des Collines Valence Vivarais avec un partenariat public / privé.

En effet, l'Europe conventionne avec les territoires pour mettre à disposition des subventions, dites « crédits LEADER ».

"Le programme LEADER peut apporter au territoire une autre façon de travailler, de réfléchir, plus en concertation et à l'écoute des besoins du territoire."

Frédéric De FLAUGERGUES, Président du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

Région : Auvergne Rhône Alpes

Nombre de communes :

121 communes (hors villes de Valence et Romans-sur-Isère)

Nombre d'habitants : 216 431

Intercommunalités : CC Porte de DrômArdèche, CA Valence Romans Agglo et ARCHE Agglo

Conventionné depuis le 2 octobre 2017

Structure porteuse : ARCHE Agglo



Stratégie : NOURRIR LA CAMPAGNE, NOURRIR LA VILLE - Tisser des liens cohérents entre villes et campagnes à travers le renforcement des solidarités et la mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire locale

En 2019, évènements marquants :

- Les premiers paiements et donc les premiers euros européens ont été perçus sur notre territoire.
- Au cours des 6 sessions en 2019, le Comité de Programmation a sélectionné et programmé 37 dossiers, soit une hausse de 28% par rapport à 2018.
- Au regard de la consommation du programme, la Région nous a attribué une enveloppe complémentaire de 266 696 € de « crédits LEADER ».
- La réalisation d'un film a débuté afin de promouvoir les projets aidés de notre territoire.
- L'année 2019 a été marquée également par le démarrage de la coopération avec le soutien de Flavien ANDRE, stagiaire pendant 5 mois.



La vie du programme LEADER

Un **Groupe d'Action Locale (GAL)** est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place de la stratégie de développement.

Le GAL regroupe des élus locaux et des représentants d'établissements publics comme des entreprises, des chambres consulaires ou des associations.

Le GAL est responsable de **l'élaboration et du suivi de la stratégie** définie sur le territoire donné. Il confie au Comité de Programmation la mise en œuvre opérationnelle du programme.

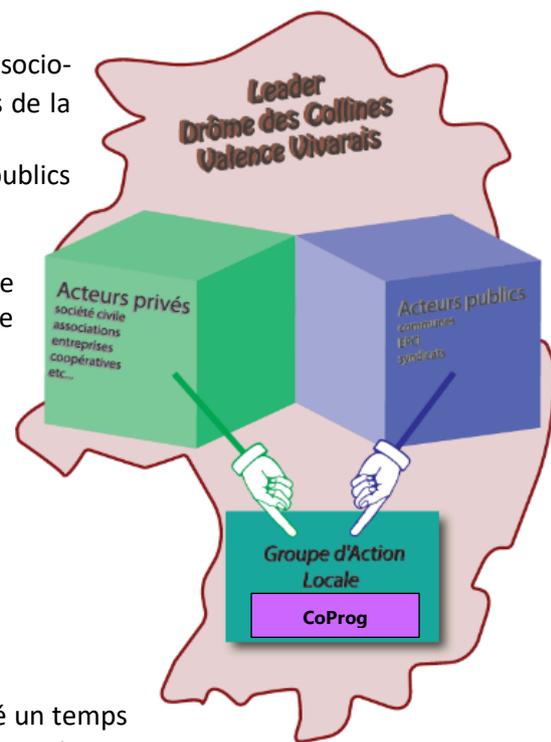
Le GAL s'est réuni pour la 2^{ème} édition du RÈGAL Drôme des Collines Valence Vivarais autour du thème de l'innovation, le 19 décembre 2019.

Les objectifs de cette rencontre étaient de :

- S'informer sur le programme,
- Valoriser les projets réalisés ou en cours de réalisation,
- S'approprier l'innovation territoriale.

Autour de 3 projets financés par LEADER, les personnes présentes ont partagé un temps de valorisation de ces derniers et une réflexion sur l'innovation à l'appui de 3 questions :

- Qu'est ce qui est innovant dans le projet ?
- Comment peut-on favoriser la reproduction, le transfert, la duplication du projet ?
- Est-ce que cela commence à être approprié par les usagers ?



Cette rencontre a permis de visionner en avant-première le film sur le programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais.

Le **Comité de Programmation (CoProg)** est l'organe décisionnel du GAL, et est chargé de **piloter la mise en œuvre de la stratégie LEADER**.

Le Comité de Programmation est composé de 15 membres titulaires et de 15 membres suppléants :

- 6 élus titulaires et 6 suppléants représentant 40 % des membres issus du collège public,
- 9 privés titulaires et 9 suppléants représentant 60 % des membres issus du collège privé.

Lors du Comité de Programmation du 25 octobre, Monique SROUSSI a intégré cette instance. Par conséquent, sa composition est désormais la suivante :

Collège public (40%)	
Titulaires	Suppléants
de FLAUGERGUES Frédéric	CHENEVIER Frédéric
CHALEMBEL Jean Marie	BONNET Jean Louis
GENIN Dominique	MAISONNAT Pierre
BELLIER François	LARUE Fabrice
CARDI Jean-Pierre	DUC Bernard
GUILLON Eliane	COLOMER Anne-Isabelle

Collège privé (60%)	
titulaires	Suppléants
DEYGAS Corinne	(membre à nommer)
GADIOLLET Philippe	PERRENOT Roland
NAGEARAFFE Christian	(membre à nommer)
VAN LIERDE Albert	GALIFFET Jean-Jacques
ZERBIB Bernard	SROUSSI Monique
BORDAZ Éric	(membre à nommer)
SEIGNOL Franck (décédé)	LEFAIVRE Nathalie
MAITRE Marie-Christine	(membre à nommer)
WALTER Roland	BOSG André-Paul

Les membres du Comité de Programmation du collège public ont été désignés initialement en tant qu'élus des communes du territoire tout en respectant une répartition géographique par intercommunalité du territoire Drôme des Collines Valence Vivarais.

Le siège de ces membres est nominatif.

Les membres du Comité de Programmation du collège privé sont élus à l'issue de candidatures spontanées au sein du GAL en tenant compte d'un ou plusieurs des critères suivants :

- thématiques de la stratégie LEADER,
- appartenance à une structure de droit privé en lien avec la thématique,
- parité homme-femme,
- répartition géographique sur l'ensemble du territoire.



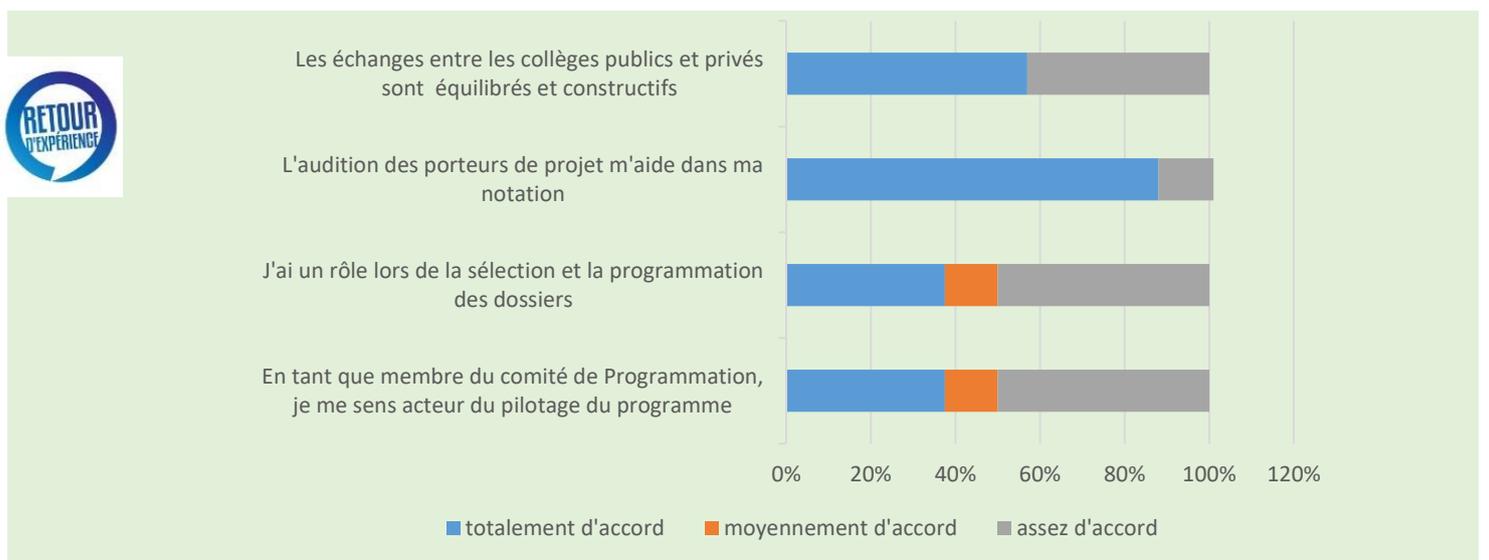
Depuis 2017, les membres titulaires se sont mobilisés majoritairement lors des rencontres. L'ensemble des **membres titulaires et suppléants** sont invités à participer au Comité de Programmation **sans distinction**. La distinction entre titulaires et suppléants n'est effectuée qu'au moment du vote où le titulaire et le suppléant sont invités à se consulter pour avoir un vote commun.

Le Comité de Programmation est chargé également de **valider et programmer les projets** sollicitant une subvention européenne sur le programme LEADER.

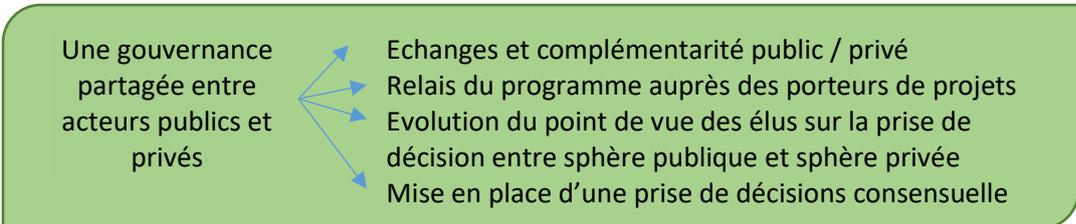
En effet, après audition des porteurs de projets, les membres sont invités à sélectionner les projets en les évaluant à l'aide d'une grille de sélection complétée préalablement par le maître d'ouvrage et d'une fiche navette résumant le projet.

Le Comité de Programmation s'est réuni 6 fois au cours l'année 2019 sur différents sites du territoire du GAL (Lycée Terre d'Horizon à Romans, mairie de Tain l'Hermitage, MJC de Saint Donat sur l'Herbasse, clos Athéna à Claveyson et ARCHE Agglo à Mauves).

Lors de ces rencontres, le taux de votants était en moyenne de 72% : 78% pour le collège privé et 64% pour le collège public.



Les membres du Comité de Programmation aiment se réunir pour échanger leurs points de vue autour de projets variés. Cette pluralité de membres permet de donner un sens aux réflexions issues de ces discussions riches.

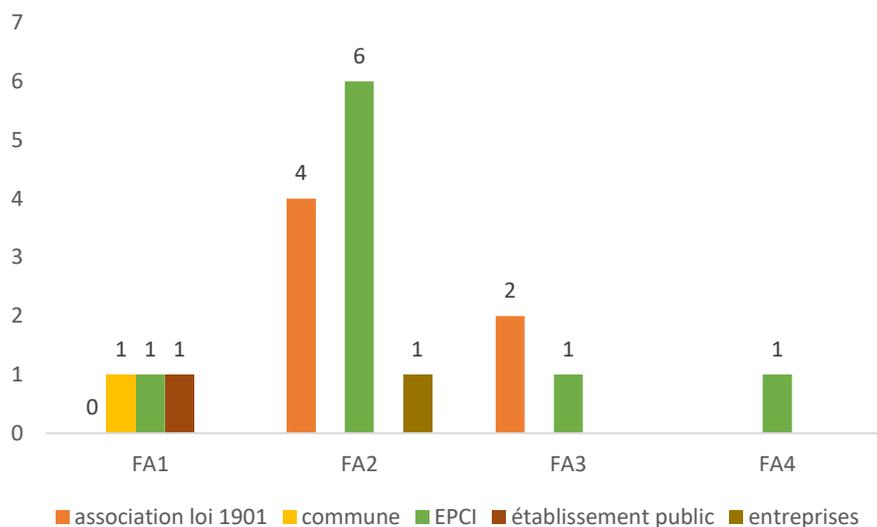


Un point sur les dossiers reçus et programmés en 2019

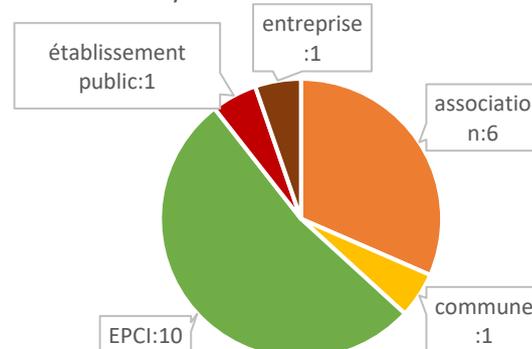
Suite au conventionnement en date du 2 octobre 2017, l'année 2019 est la seconde année effective pour la sélection et la programmation des dossiers.

Au cours de cette année, 19 accusés réception (AR) ont été établis. Pour rappel, un AR est émis après réception par voie postale de la fiche projet et de la grille de sélection complétées et signées par le responsable de la structure. Avant envoi de ces pièces, de nombreux échanges ont lieu avec l'équipe technique.

Statut juridique des porteurs de projet ayant eu un AR en 2019 répartis par fiche-action



statut juridique des porteurs de projet ayant eu un AR en 2019



En 2019, 6 Comités de programmation :

- **15 dossiers sélectionnés** après audition du porteur de projet,
- **22 dossiers programmés** pour une enveloppe de 706 025.99 €

Lors du conventionnement, une enveloppe de 1 802 000 € de crédits a été octroyée à notre GAL. Suite à l'attribution d'une enveloppe complémentaire en 2019, le montant de notre enveloppe est désormais de 2 068 696 €, soit une augmentation de 14.8%.

Lors de la programmation d'un dossier, le Comité de Programmation valide le montant de subvention au centime près. Cette étape ne peut intervenir que lorsque le plan de financement est définitif et que l'ensemble des financeurs ont validé et notifié leur montant de subvention. Le financement LEADER intervient toujours en dernier.

Fiche-action	Enveloppe de subvention FEADER	Montant de subvention programmé	Part de l'enveloppe programmée
FA1 : Favoriser l'appropriation du territoire par les habitants	395 269.00	101 882.94	25.78%
FA 2 : Renforcer l'attractivité et les solidarités du territoire	599 494.50	422 821.54	70.53%
FA 3 : Accompagner les acteurs vers une démarche d'alimentation locale de qualité	500 678.00	67 942.47	13.57%
FA 4 : Susciter et accompagner des projets de coopération	56 531.00	2 530.20	4.48%
FA 5 : Animer et mettre en œuvre le programme LEADER	516 723.50	110 848.84	21.45%
TOTAL	2 068 696.00	706 025.99	34.13%



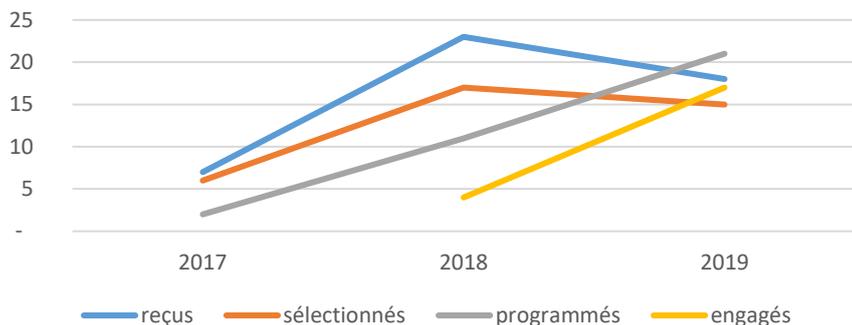
Dès programmation, un arrêté ou une convention est établi afin de contractualiser cette subvention avec la Région. En 2019, 17 engagements juridiques ont donc été signés, soit une enveloppe engagée de 317 060.56 € de subvention LEADER.

En 2019, les premiers paiements ont été réalisés sur le TO 19.2, soit un taux de paiement par rapport à l'enveloppe programmée de 19.47%.



L'avancement du programme depuis le conventionnement en 2017

Entre 2017 et 2019, nombre de dossiers reçus, sélectionnés, programmés et engagés (hors FA5)



Au 31 décembre 2019, **56** dossiers ont reçus un accusé réception, **38** auditions ont eu lieu, **34** dossiers ont été programmés et **21** engagements juridiques ont été signés. Sur les 56 dossiers réceptionnés, 6 ont été annulés par leurs maîtres d'ouvrage pour des raisons diverses.

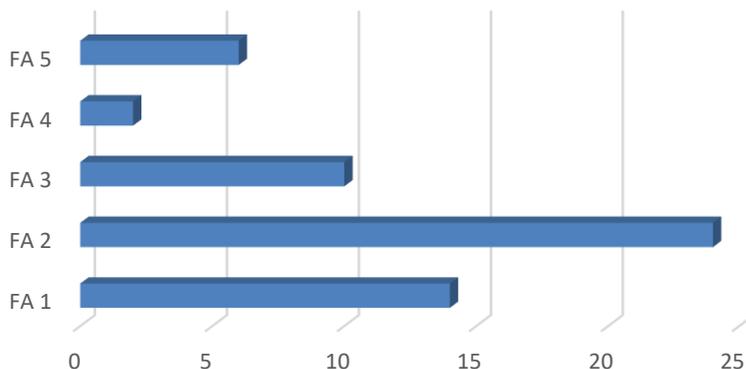
La stratégie du programme du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais s'articule autour de 2 thématiques : **vitalité sociale des territoires ruraux et stratégie alimentaire durable territoriale.**

Elle se décline autour de 3 fiches-actions :

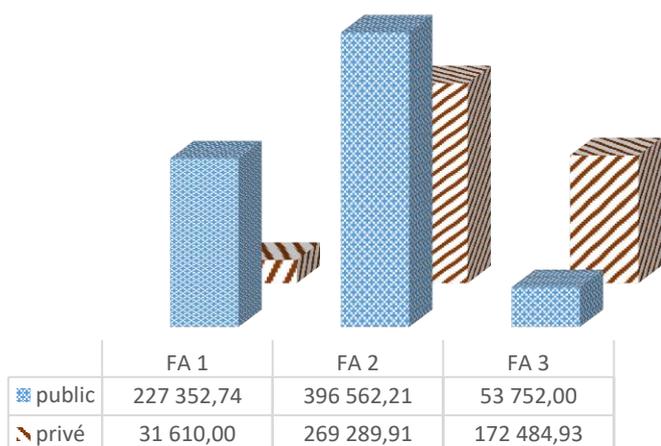
- FA1 : Favoriser l'appropriation du territoire par les habitants,
- FA2 : Renforcer l'attractivité et les solidarités du territoire,
- FA3 : Accompagner les acteurs vers une démarche d'alimentation locale de qualité.

Le programme a également une fiche-action dédiée à la coopération (FA4) et une pour l'animation et la mise en œuvre du programme (FA5).

nombre de dossiers reçus répartis par fiches actions



Répartition de l'enveloppe par type de maître d'ouvrage en Euros



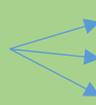
La typologie des maîtres d'ouvrage par fiche-action reste identique par rapport aux bilans précédents :

- La fiche action 1 est principalement sollicitée par les EPCI ;
- La fiche action 2 est répartie entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- La fiche action 3 est utilisée par les maîtres d'ouvrage privés principalement.

Pour conclure, 59% des projets sont déposés par un porteur de projet public et donc 41% par un maître d'ouvrage privé.



Une stratégie adaptée aux besoins du territoire



- Des projets qui répondent aux besoins du territoire
- Des projets qui créent de l'activité et de l'emploi
- Permet l'innovation et l'expérimentation

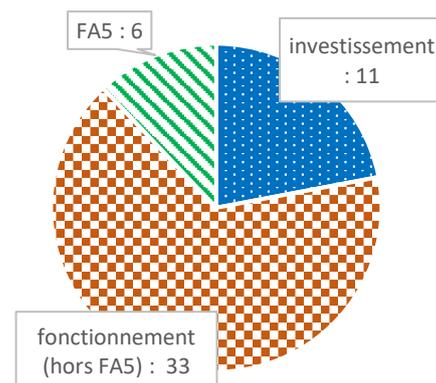
Répartition des dossiers selon leur rattachement comptable :

78% des projets déposés sont affectés à du fonctionnement contre 22% à de l'investissement.

En montant, 66% des projets sont affectés à du fonctionnement contre 34% à de l'investissement.

Fin 2018, la répartition était de 59% pour des projets de fonctionnement.

Répartition des projets (en nombre) selon leur rattachement comptable



Hors fiche action 5, le montant d'un **dossier moyen** déposé sur les crédits LEADER est de **33 419.26 €**, soit 52 267.26 € pour un dossier d'investissement et 28 103.16 € pour un dossier de fonctionnement.

Aide programmée la plus élevée : 115 868.00 €

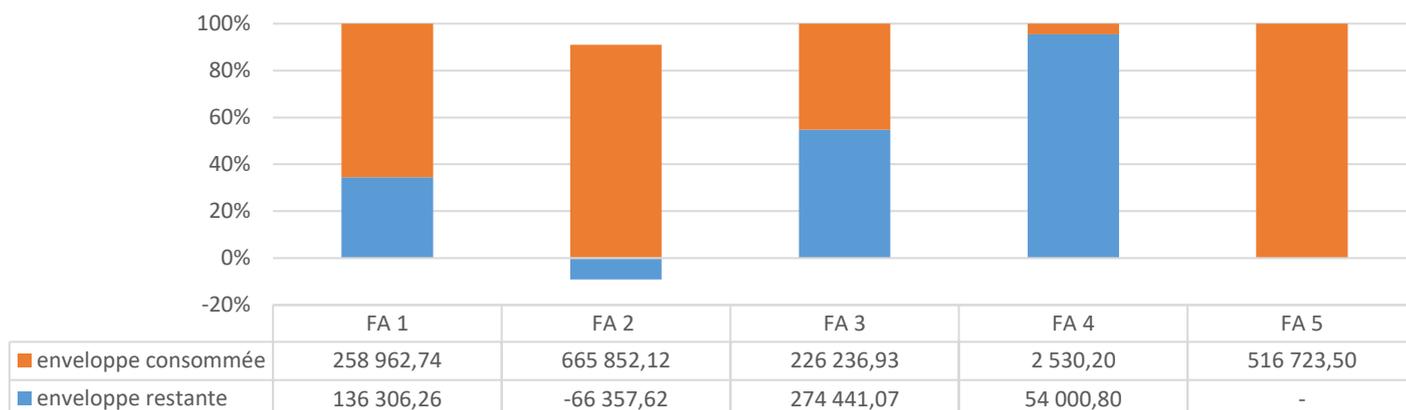
Aide programmée la plus faible : 1 149.23 €

Pour info : dossier moyen au niveau national : 31 065 €

Consommation de l'enveloppe FEADER

Le montant total de la maquette financière de FEADER allouée au GAL Drôme des Collines Valence Vivarais pour la période 2014-2023 est désormais de **2 068 696 €** réparti sur les 5 fiches-actions.

Consommation de l'enveloppe LEADER



L'enveloppe consommée comprend toutes les subventions sollicitées, sélectionnées, programmées pour les 50 dossiers.



Suite à la mise en place des outils d'instruction, le premier engagement juridique (hors FA5) a été signé le 22 novembre 2018, 3 autres ont suivis jusqu'au 31 décembre.

En 2019, l'édition des EJ a été poursuivie. En effet, 17 dossiers ont été engagés.

Au 31 décembre 2019, 21 engagements juridiques (62%) étaient établis sur les 34 dossiers programmés.

Après réception de l'engagement juridique, le porteur de projet peut effectuer sa demande de paiement.

En 2019, 6 maîtres d'ouvrage ont perçu leurs fonds LEADER, soit une enveloppe versée de 58 250 €, soit 29% des engagements.

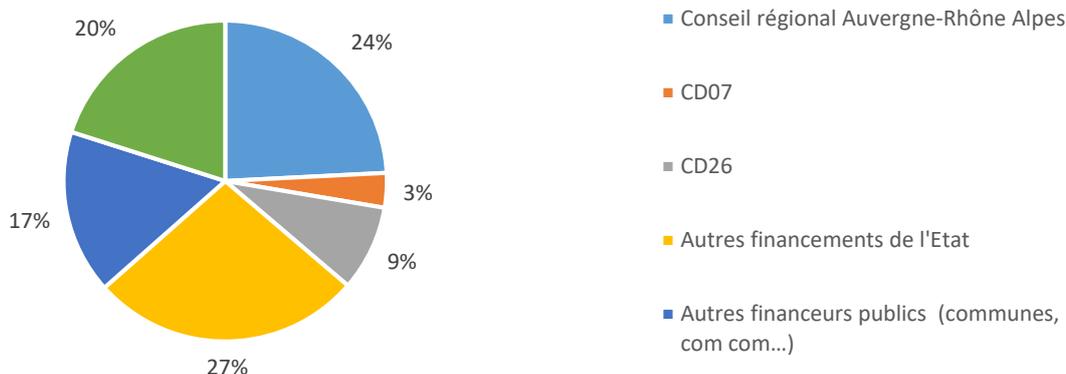


Contreparties nationales

Tout projet qui souhaite bénéficier d'une aide LEADER doit avoir obtenu au moins un cofinancement public c'est-à-dire une subvention de l'Etat, de la Région, du Département, d'une Communauté de Communes, d'une commune....

A ce jour, pour une assiette éligible totale LEADER de 2 188 970,29 € (hors FA5), le montant de FEADER attribué est de 1 153 581.99 € et le montant total des contreparties nationales s'élève à 708 896.57€ (32%).

Répartition des contreparties nationales



Ces contreparties proviennent de subvention de l'Etat (Préfecture de Région, Fonds de Solidarité 07, FDVA, DRAC, DDCS, ADEME, Caisse des Dépôts...), du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, des EPCI et des communes.



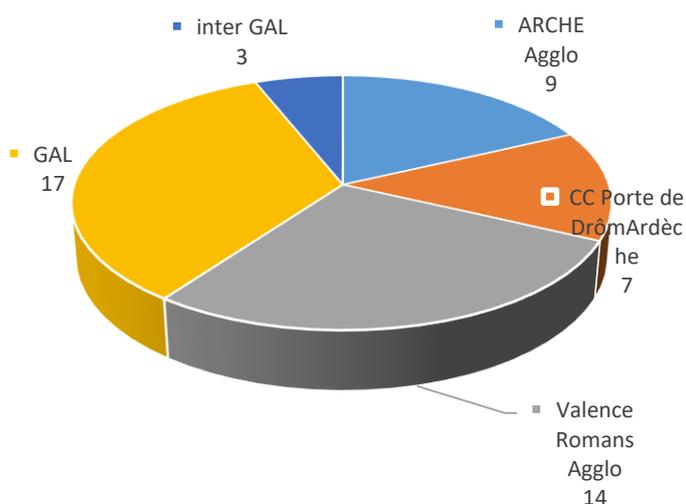
Outil financier au service d'une stratégie

Apport financier pour des projets cohérents pour le territoire
Accompagnement pour trouver d'autres financements
Effet levier de la subvention LEADER

Rayonnement des projets :

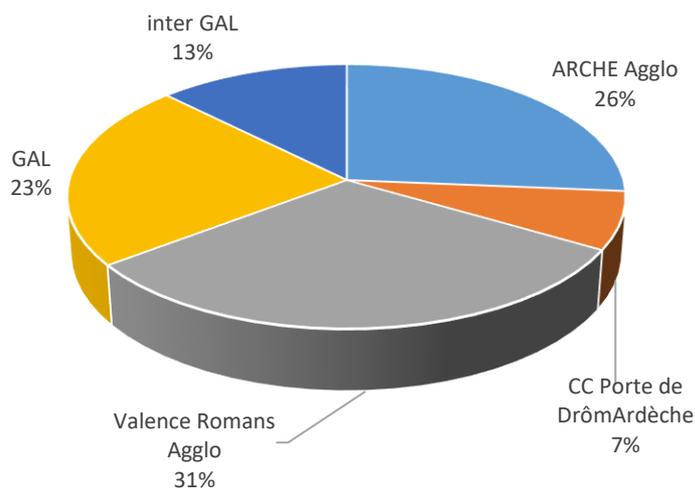
Les projets déposés dans le cadre d'une demande de subvention LEADER ont un rayonnement soit à l'échelle communale, intercommunale, du territoire du GAL ou inter-GAL.

Rayonnement des projets par territoire en nombre (hors FA5)



20 projets (40%) ont un rayonnement à l'échelle du territoire du GAL, voir sur plusieurs GAL.
14 projets (28%) ont un rayonnement à l'échelle du territoire de Valence Romans Agglo.
9 projets (18%) ont un rayonnement à l'échelle du territoire d'ARCHE Agglo,
7 projets (14%) à celle de la CC Porte de DrômArdèche.

Répartition de l'enveloppe consommée par territoire (hors FA5)



Le montant d'enveloppe consommée par territoire bénéficie essentiellement à des projets à l'échelle du GAL, voir inter GAL et sur le territoire de Valence Romans Agglo (67% de l'enveloppe).

1 exemple sur la fiche action 3

Mise en place d'une consigne de bouteilles en verre sur le territoire du GAL – Association LOCAVERRE



Avec 2,3 millions de tonnes par an, le verre représente 49,6% du poids total des déchets ménagers en France !

La raréfaction des ressources, le changement climatique et les obligations de la France en matière de prévention des déchets imposent ainsi de repenser nos modes de consommation. La consigne permet d'économiser 75% d'énergie, 33% d'eau et 79% d'émission de gaz à effet de serre.

En partant de ces constats et de la demande des producteurs locaux, Ma bouteille s'appelle reviens, portée par l'association LOCAVERRE, a souhaité créer un service de collecte et de lavage de bouteilles en verre.

Après une phase d'étude, le projet est rentré dans la phase des investissements afin d'installer l'unité de lavage dans un local à Chabeuil. Ces investissements visent à lancer l'activité pour structurer l'offre de boissons du territoire (vin, jus de fruits, bière) dans une optique de circuits courts.

La logistique du projet se fait sur un territoire cohérent en fonction de l'offre (bouteilles sales ramenées) et de la demande (achat de bouteilles lavées par le producteur). Le choix des investissements est fait en fonction des critères économiques, d'efficacité et environnementaux.

Cohérence avec la stratégie LEADER :

Ce projet favorise la production et la consommation locale de boissons étant donné que la consigne est un service qui par nature ne concerne que les boissons produites, distribuées et consommées sur le territoire.

De plus, les circuits courts de proximité sont valorisés en développant le lien entre le distributeur et le producteur.

Le projet contribuera également à la coordination des initiatives locales sur l'alimentation car il implique la création d'une véritable filière locale d'acteurs impliqués, chacun à leur niveau pour le développement de la consigne.



Plus-value LEADER :

Le programme LEADER leur a apporté de la crédibilité auprès des partenaires financiers lors de l'obtention de l'emprunt bancaire.

1 exemple sur la fiche action 2

Construction d'un téléski nautique et agrandissement de l'aquapark gonflable – SAS ETOILE PARK 26

En juin 2017, Etoile Park 26 redynamise la base de loisirs d'Etoile-sur-Rhône afin de faire de cet espace un lieu attractif et touristique. Le projet consiste à proposer aux locaux et touristes de nombreuses activités ludiques et sportives autour des activités nautiques. Les activités suivantes sont proposées : petit téléski (4 personnes à l'heure), paddle, pédalo, bouée tractée, terrain de beach et de pétanque.... Sur le site, sont mis en place un petit accrobranche "le Bambi Park" pour les 2-6 ans et un terrain multi activités de 450m² qui permet de pratiquer du foot, volley, rugby, tennis, pétanque. Une guinguette "la Bonne Etoile" propose des animations en soirée, pour une offre de services intégrée sur un même lieu.

En 2018, un aquapark a été créé.

En 2019, Etoile Park 26 a souhaité développer son activité en proposant un téléski nautique géant "5 pylônes" de 630 m avec parcours d'obstacles composé de 7 à 10 modules et l'agrandissement de l'Aquapark géant doublant la capacité d'accueil à l'heure de l'actuel.



Ces nouveaux aménagements permettront d'élargir à une clientèle régionale.

Cohérence avec la stratégie LEADER :

Ce projet apporte une nouvelle offre de pratiques sportives et de loisirs nouvelles pour le territoire pour une clientèle locale ou des touristes.

Plus-value LEADER :

Cette extension du site a pu se réaliser grâce au financement LEADER (27% du budget). Sans cette aide, le projet n'aurait ni la même qualité ni les mêmes équipements et ainsi des retombées moins intéressantes pour le territoire.



L'appel à projet développement culturel - fonctionnement

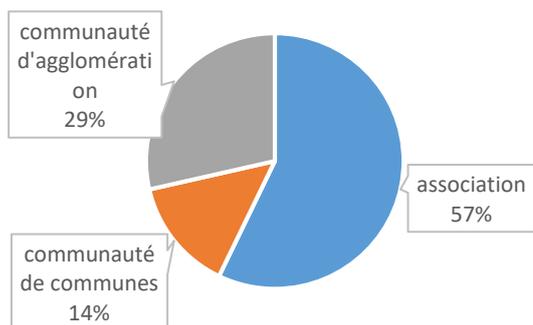
Comme en 2018, un **appel à projets développement culturel** – fonctionnement a été lancé en avril 2019.

Ce dernier visait à soutenir les initiatives culturelles, c'est-à-dire les événements et les actions culturelles décentralisés ou « hors les murs » :

- auprès des habitants des espaces ruraux et périurbains,
- ou impliquant les habitants dans le projet culturel.

Les projets éligibles concernaient la création et le développement d'initiatives culturelles, sur une ou plusieurs communes du territoire, en dehors de l'équipement culturel principal ou en dehors de la résidence administrative de la structure dont la réalisation se situait entre le 8 avril 2019 et le 31 août 2020 avec un démarrage d'actions avant le 16 septembre 2019.

typologie des maîtres d'ouvrage qui ont déposé un dossier



Pour cet appel à projets, 9 dossiers ont été retirés et 6 maîtres d'ouvrage ont déposé un ou deux dossiers, soit 7 dossiers soumis à sélection.

La grille de sélection spécifique de l'appel à projet développement culturel 2018 a été reprise avec toutefois une nouvelle répartition du barème entre certaines questions (Q2, Q6, Q7 et Q16). Cette dernière est restée sur 30 points. Pour qu'un projet soit sélectionné, la note devait être supérieure à 18/30 (soit 12/20).

L'ensemble des porteurs de projets qui ont déposé une demande d'aide ont été auditionnés par les membres du Comité de programmation le 19 septembre 2019.

Les projets sélectionnés dans le cadre de cet appel à projet sont :

- Festival 2019 – Avant-première le 10 mai et festival du 31 mai au 16 juin - l'Art et la Matière en Drôme des Collines
- Dehors ! : préparatifs, mise en place d'ateliers artistiques et rencontres de spectacles très vivants du 15 mai au 31 août 2019 - Les Vertébrées
- Décentralisation du Festival d'un Jour 2020 sur le territoire Drôme des Collines Valence Vivarais - l'Equipée
- Saison culturelle jeune public de Porte de DrômArdèche 2019-2020 - CC Porte de DrômArdèche
- Laville en campagne - Projet de résidence de diffusion 2019 - Les Décatalogués
- Tous à l'école année 2019 - Valence Romans Agglo
- Solnote et les Etoiles année 2019 - Valence Romans Agglo

Lors de cet appel à projet, les attentes des porteurs de projets à travers le programme LEADER étaient :

- ✓ Un outil de promotion de leurs actions,
- ✓ Des échanges d'expériences favorisés sur les différentes actions conduites sur les territoires,
- ✓ Un partenariat financier et un soutien de l'Europe incitant les autres partenaires à s'engager,
- ✓ Plus de moyens pour développer des projets d'envergure sur notre territoire que l'on n'imaginerait pas mettre en œuvre sans,
- ✓ De renforcer la visibilité et le rayonnement du projet culturel, et par conséquent sa pérennité,
- ✓ La mise en place de liens, de partenariats entre les acteurs qui œuvrent pour la promotion du territoire.



Donc LEADER, c'est...



Un outil de développement qui s'adapte au territoire



Une stratégie co-construite par et pour les territoires
Une démarche ascendante qui donne du pouvoir au territoire

Une diversité de projets soutenus qui sont améliorés et concrétisés



Différents secteurs d'activités
Des petits et des gros projets, publics et privés
Des projets qui ne trouvent pas de financements ailleurs
Un effet coup de pouce
Projets plus qualitatifs et innovants

La coopération

« La coopération est une notion qui intègre l'idée de faire « œuvre commune », de construire ensemble une réalisation commune. Elle implique donc une responsabilité mutuelle permanente. »

Charlotte Chellé, Ministère de la jeunesse et des sports, 2014

La coopération constitue un des 7 piliers d'un programme LEADER. Transnationale ou interterritoriale, la coopération nécessite au moins 2 partenaires de GAL français ou européens. N'ayant pas réalisé de programme LEADER précédemment, il a été nécessaire de démarrer la coopération par la recherche d'un autre partenaire de GAL : le Pays Voironnais (38). Une thématique commune, concernant l'isolement des seniors et des publics fragiles, a permis de relier les 2 stratégies locales des 2 GALs.

Une demande de soutien préparatoire a donc été sollicitée dans le cadre du programme LEADER pour initier cette coopération. A ce titre, nous avons accueilli, en stage pendant 5 mois, Flavien ANDRE, 2^{ème} année de Master Ingénierie et Développement des Territoires de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble Alpes. Deux missions lui ont été confiées :



- Réaliser un état des lieux concernant l'offre de services existante sur la prise en charge santé des publics fragiles, seniors (maisons de santé, centres de santé, services aux personnes...), au niveau du territoire du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais. Un diagnostic complémentaire, sur la base d'enquêtes de terrain réalisées par notre stagiaire, est venu alimenter la politique seniors sur le territoire d'ARCHE Agglo.
- Préparer le projet de coopération LEADER sur la thématique de l'isolement des seniors et des publics fragiles.

Pour lancer la coopération, le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais et le GAL Pays Voironnais se sont rencontrés le 4 juin 2019 à Mauves (07), afin de faire connaissance et réaliser un partage d'expériences.

La deuxième rencontre du 11 octobre à Montferriat (38), dans une résidence autonomie, a permis de définir un objectif commun : « Permettre aux personnes âgées de recréer du lien social autour du plaisir de manger local ».



Finalement, ces travaux préparatoires sur la coopération n'ont pas donné suite. Le Pays Voironnais a souhaité privilégier son partenariat avec les territoires limitrophes de Grenoble-Alpes Métropole.

En fin d'année, un autre échange avec le GAL Jeune Loire (43) a démarré, offrant de nouvelles perspectives de coopération en 2020.



Coopérer



Ouverture sur d'autres territoires : mise en réseau
Retour d'expériences de ces pairs
Echange et rencontre entre acteurs

Des échanges de bons procédés entre GALs voisins



Dans le cadre de l'évaluation, les membres des Comités de Programmation Ardèche Verte et Drôme des Collines Valence Vivarais ont souhaité mettre en place un regard croisé entre les 2 GAL, c'est-à-dire une observation « croisée » où chacun compare sa gouvernance et son fonctionnement des instances LEADER, notamment son Comité de Programmation.



Suite à la venue de 2 membres du Comité de Programmation de l'Ardèche Verte en 2018, le GAL Drôme des Collines a participé au comité de Programmation de l'Ardèche Verte le 20 juin 2019 à Annonay.

De plus, les 2 GAL étant « voisins » et la CA ARCHE Agglo étant sur les 2 GALs, des dossiers émergent sur les 2 territoires de GAL. Donc, lorsque le dossier est financé uniquement par le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais, des membres du Comité de Programmation d'Ardèche Verte peuvent assister à l'audition du porteur de projet et porter l'information dans leur comité. La réciproque est prévue dans un objectif d'échanges de bons procédés.



Les perspectives pour l'année 2020

Pour 2020, le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais s'est donné comme **objectifs** de :



- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie locale notamment sur le volet alimentation,
- Préparer et engager un projet de coopération pour 2021,
- Communiquer et valoriser autour des actions et projets LEADER,
- Prendre position sur la future programmation LEADER 2023-2027 (Appel à Manifestation d'Intérêt en 2021).

Concrètement, ces objectifs se traduisent par :

- La poursuite de l'animation du territoire afin de faire émerger de nouveaux projets, en particulier sur la fiche 3 du programme,
- La poursuite de l'instruction des dossiers afin qu'ils puissent être sélectionnés, programmés et payés,
- La recherche de nouvelles pistes de coopération,
- La mise en ligne de la vidéo de valorisation du GAL Drôme des Collines Valence Vivarais réalisée en 2019 (accessible via le lien ci-après) : <https://youtu.be/SHmdL9y000k>,
- L'installation des nouveaux membres du Comité de Programmation, notamment le collège public suite aux élections municipales et éventuellement des membres du collège privé afin de pourvoir les postes vacants.

Contact : <http://leaderdc2v.wixsite.com/leader>

Directeur de la publication : **Frédéric de FLAUGERGUES**,
Président du GAL / Comité de Programmation

